

## LA CHARTE DE L'INTERPRETARIAT MEDICAL ET SOCIAL PROFESSIONNEL

Michel Sauvêtre<sup>1</sup>

Conférence Nationale sur "L'interprétariat médical et social professionnel"

14 novembre 2012 – ENA Strasbourg

---

Une journée d'échanges comme celle-ci, à la fois nous bouscule et nous réchauffe, nous interroge nous encourage ... J'imagine que deux sentiments se partagent notre esprit, nous qui directement ou indirectement sommes « dans la mêlée » : d'une part nous avons bien conscience que le chemin sera long vers une reconnaissance officielle de ce type d'interprétariat issu de la société moderne, d'autre part, même s'il y a quarante ans que nous sommes en chemin, force est de constater que nous « tenons la route ». Nos déclarations ne sont pas des idées fumeuses, elles ont déjà une réalité incontestable dont nous témoignons. La réussite, c'est ce que nous faisons déjà... sans nous en satisfaire.

Avancer à plusieurs par exemple, plutôt que de cheminer seul sur son sentier, c'est une évidence qui s'est finalement imposée à nos dix associations ici représentées, toutes impliquées dans une démarche d'interprétariat en diverses régions de France, et qui se sont reconnues dans l'élan provoqué par la première conférence tenue il y a deux ans au Ministère de la Santé.

Le temps était venu d'identifier ensemble et de nommer clairement, noir sur blanc, les acquis que nous sont communs: nos constats, nos intuitions, nos objectifs, nos valeurs ... traduits au fil des ans çà et là dans des outils forgés empiriquement au feu de la réalité concrète.

Ce travail d'étape, validé en concertation, a abouti à ***une Charte de l'interprétariat médical et social professionnel*** que nous nous proposons d'affirmer et de signer solennellement ce soir.

### ***Quel est l'intérêt d'une telle charte ?***

#### **C'est une parole collective**

Elle émane de dix associations sans but lucratif qui s'imposent une même déontologie dans la pratique de l'interprétariat médical et social, et aspirent à ne plus travailler seules dans leur région, leur ville ou leur structure.

Au travers de ces associations c'est un demi-millier d'interprètes en action, plusieurs centaines d'interprétariats chaque jour, 5 à 6000 organismes publics ou d'intérêt général effectivement demandeurs et plusieurs centaines de milliers de personnes allophones concernées chaque année... Une parole porteuse de cette réalité acquiert une légitimité forte. Nous en sommes conscients.

---

<sup>1</sup> Michel Sauvêtre est membre du CA d'ISM Interprétariat – Paris, et en a été précédemment Directeur.

### **C'est une parole formalisée**

Elle exprime un fonds commun en termes choisis d'un commun accord, ce qui n'allait pas de soi, du fait des spécificités propres aux différents secteurs d'intervention, des particularités des publics concernés, ou du fait de cheminements transitoires nécessaires.

Il faut reconnaître tout son mérite à l'équipe qui nous a aidés à trouver « les mots pour le dire ».

Le chemin sur lequel nous avançons est clairement défini, c'est celui d'un interprétariat professionnel à part entière, comme peuvent l'être d'autres, juridique, de conférence, diplomatique, commercial, ... Le métier auquel nous nous rattachons est incontestable et nous entendons bien ne pas le pratiquer au rabais, comme en témoigne le Référentiel de Compétences qui accompagne cette Charte.

A cet égard, mesurons le chemin parcouru, à distance d'une profession d'Interprétariat qui, disons-le, nous a trop longtemps ignorés. Une profession d'ailleurs, souvent perçue par les acteurs du monde médical et social comme trop technique, voir élitiste, inadaptée au contexte... .

Je garde en mémoire les premières conventions signées en 1972 par Inter Service Migrants avec l'Assistance Publique de Paris et certains Conseils Généraux, dans lesquelles on parle d'« interprètes non professionnels » (!) qui assurent « une médiation linguistique et culturelle ». Le poids des mots, et des clichés...

### **C'est une parole affichée**

En France, l'interprétariat en milieu médical et social est né de l'intuition de nos associations qui l'ont expérimenté et cautionné à la force de leurs convictions, de façon trop souvent empirique, faute de temps, de moyens, de recul, et finalement d'échanges. Ce n'est plus le cas. Cette Charte, fruit d'une réflexion concertée, apporte la lisibilité et la visibilité qui nous faisaient défaut, en définissant le rôle, les compétences et l'éthique de l'interprète médical et social.

J'y vois pour nous le miroir de ce que nous sommes et de ce que nous voulons être.

Nos interprètes y verront valorisées les exigences professionnelles d'un vrai métier

Les services utilisateurs pourront mieux comprendre les enjeux et les exigences de la démarche d'interprétariat, et par là même la responsabilité qui leur incombe dans la recherche et les modalités d'une traduction efficace.

Le monde de l'interprétariat pourra constater à la fois les subtilités et l'authenticité de notre pratique.

### **Et bien sûr c'est une parole qui nous engage**

Nous, associations signataires de cette Charte, sommes conscients des exigences ainsi affichées qui s'imposent à nous, nous sommes conscients de l'effort de formation qui nous attend, nous sommes conscients des outils à créer, de la recherche qui doit continuer.

Tout cela au nom d'une conviction fondamentale, l'égalité des chances pour ceux qui sont confrontés à la barrière de la langue, quelle que soit la langue, car si les hommes naissent libres et égaux en droit, leurs langues et leurs cultures ne le sont pas moins. Dans le contexte de migrations multiples qui parcourent les sociétés actuelles, cela donne plus d'une centaine de langues et dialectes auxquelles nous faisons face. Un défi de recrutement, de formation et d'accompagnement sans commune mesure avec la stabilité des langues de communication internationale reconnues... et rentables.

Notre Charte, nous la proposons de la même façon aux structures médicales et sociales qui voudraient s'associer à notre démarche et s'engager à promouvoir dans leur secteur un interprétariat professionnel tel que défini et garanti par nos associations, au lieu de laisser libre court à l'interprétariat « de fortune », interprétariat « coup de bol » comme disent les Canadiens.

Une parole collective qui s'affiche et nous engage, telle se veut être cette Charte de l'Interprétariat professionnel en milieu médical et social. L'interprétariat le plus humain, le plus chargé émotionnellement, le « *face-to-face interpreting* », tellement exposé, tellement sensible. Voilà pourquoi nous avons conscience d'enrichir la profession d'interprétariat, voilà comment nous contribuons quelque part, à ses lettres de noblesse.

Le chemin est long certes, mais nous sommes en chemin, et chaque étape est un nouveau départ. La preuve... Je termine dans la langue du terroir qui nous reçoit aujourd'hui, en rappelant que lorsque l'on respecte le temps de la maturation, « les vendanges tardives » donnent un bouquet subtil.